

Programme Innovation (PI)

Cadre de gestion

Table des matières

Mise en contexte.....	1
Programme Innovation (PI).....	1
Objectif du programme	1
Nature de l'aide.....	1
Processus d'appel de projets	2
Critères d'admissibilité et d'appréciation des projets	2
Documents à joindre	3
Modalités de versement et reddition de compte	3
Communications	3
Autres informations.....	3

Annexe

Formulaire de demande

Mise en contexte

Dans le cadre de son entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) s'est dotée d'une Politique de soutien aux entreprises dans laquelle elle identifie ses secteurs d'activité prioritaires en matière d'investissement économique. C'est dans ce contexte que la MRCVR attribue un montant issu de l'*Aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19*.

Soucieux de soutenir les entreprises de son territoire, les membres du Conseil de la MRCVR, suivant la recommandation du Comité sur les aides financières (CAF), ont décidé de rendre disponible une somme de 60 000 \$ pour développer le Programme Innovation (PI).

Programme Innovation (PI)

Le PI permettra d'offrir des subventions pouvant atteindre 10 000 \$ chacune, à des petites et moyennes entreprises dont le siège social et les activités se situent sur le territoire de la MRCVR. Les entreprises privées ou d'économie sociale peuvent présenter un projet répondant à l'objectif principal du PI, lequel est de favoriser le virage numérique des entreprises de la vallée du Richelieu.

Objectif du programme

L'objectif du PI est de soutenir les entreprises dans le diagnostic ou la mise en place d'un projet de virage numérique, tel que :

- projet de robotisation de la chaîne de production;
- projet d'automatisation des processus d'exploitation;
- intégration d'un système de gestion intégré connu sous l'abréviation « ERP »;
- intégration d'un système de gestion de la relation client connu sous l'abréviation « CRM »;
- recours à une aide professionnelle afin d'initier la réflexion à l'un des quatre projets précédents.

Nature de l'aide

L'aide financière sera versée sous forme de contribution non remboursable et sera déboursée en deux versements. Le montant maximum de l'aide financière est de 80 % des dépenses admissibles du projet ou 10 000 \$ par projet. Les investissements devront être faits sur le territoire de la vallée du Richelieu.

L'aide financière obtenue par le PI n'est pas cumulable avec les autres programmes d'aide non remboursable de la MRCVR.

Processus d'appel de projets

L'appel de projets se fera du 25 mars au 3 mai 2024. Les entreprises pourront déposer une demande via le formulaire disponible sur le site Web de la MRCVR à www.mrcvr.ca.

Le formulaire doit être retourné par courriel à l'adresse aeq@mrcvr.ca.

Le CAF analysera les demandes de subvention et recommandera les projets sélectionnés au Conseil de la MRCVR selon les critères détaillés au point 6 : « *Critères d'admissibilité et d'appréciation des projets* ».

Les entrepreneur(-euse)s qui pourront bénéficier d'un soutien pour leur projet seront contacté(e)s suivant la décision du Conseil de la MRCVR et une annonce publique sera faite par voie de communiqué sur le site Web de la MRCVR ainsi que sur nos réseaux sociaux.

Critères d'admissibilité et d'appréciation des projets

Pour être admissible au PI, l'entreprise doit :

- avoir son siège social sur le territoire de la MRCVR;
- réaliser des activités de commercialisation sur le territoire de la MRCVR;
- avoir une mise de fonds en argent minimale de 20 % du projet;
- avoir plus de 24 mois d'activité;
- être enregistrée au Registraire des entreprises du Québec (REQ);
- avoir un certificat d'opération.

L'enveloppe disponible étant limitée, le CAF analysera les projets en prenant en considération les éléments suivants :

- la faisabilité du projet présenté;
- la capacité du promoteur à réaliser le projet;
- les retombées anticipées du projet pour l'entreprise;
- l'effet levier de la contribution financière de la MRCVR pour la réalisation du projet;
- l'impact du projet sur l'amélioration des produits et/ou des services offerts;
- l'impact sur plus d'une entreprise présente sur le territoire;
- les impacts positifs en termes humain, d'approvisionnement local et/ou d'environnement;
- l'intégration des technologies numériques;
- la solidité financière;
- l'appréciation globale du projet.

Tous les projets autorisés feront l'objet d'un protocole d'entente entre la MRCVR et l'entreprise. Ce protocole définira les conditions de versement de l'aide financière et l'obligation des parties.

Documents à joindre

Le dossier doit être complet et remis dans les délais prescrits. Les éléments à intégrer à la demande de financement sont les suivants :

1. Formulaire de demande dûment rempli
 - a. Renseignements généraux
 - b. Renseignements complémentaires
 - c. Description du projet
 - d. Échéancier de réalisation du projet
2. Les états financiers les plus récents

Modalités de versement et reddition de compte

La subvention sera versée comme suit :

- 60 % à la signature d'un protocole
- 40 % après la reddition de compte

Un formulaire de reddition de compte sera acheminé aux bénéficiaires de la subvention. Ce dernier devra être rempli et réacheminé à la MRCVR, dans un délai maximal de 30 jours suivant la réalisation du projet ou au plus tard le 31 octobre 2024. L'entreprise devra démontrer la réalisation de son projet afin que le deuxième versement de la subvention lui soit versé.

Communications

Le logo de la MRCVR devra être visible dans les projets réalisés sur les visuels et brochures officiels, qu'ils soient imprimés ou destinés à un usage numérique.

La disposition du logo doit suivre les indications du Guide des normes graphiques de la MRCVR et devra être approuvée par le Service des communications de la MRCVR avant diffusion.

Autres informations

- La MRCVR se réserve le droit de ne pas accorder la totalité du montant si les projets présentés ne répondent pas aux critères d'appréciation.
- Pour toutes questions concernant le Programme Innovation (PI), contactez-nous à l'adresse aeq@mrcvr.ca ou par téléphone au 1 877 464-4188.

Annexe

Formulaire de demande

NUMÉRO DE DOSSIER :

Espace réservé à la MRC



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

Formulaire de demande
Programme - PI
Programme Innovation

Appel de projets du 25 mars au 3 mai 2024

Ces renseignements sont obligatoires pour le traitement de votre demande. Toute absence de réponse ou refus peut entraîner le rejet de votre demande.

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise	_____		
NEQ	_____		
Municipalité	_____		
Téléphone	() _____	Site Internet	_____
Courriel	_____	Facebook	_____

PRINCIPAL GESTIONNAIRE ET RESPONSABLE DE LA DEMANDE

Principal gestionnaire	_____			Titre	_____
Responsable de la demande	_____			Titre	_____
Téléphone	() _____	Poste	_____	Cellulaire	() _____
		Courriel	_____		

PORTRAIT DE L'ENTREPRISE

Décrivez sommairement les produits (biens et services) offerts par votre entreprise

Nombre d'employés : _____ Chiffre d'affaires annuel: _____ Date d'entrée en activité (AAAA-MM-JJ) : _____

Décrivez comment votre entreprise s'engage dans le développement durable ([Lien explicatif](#))

NUMÉRO DE DOSSIER :

Espace réservé à la MRC



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

Formulaire de demande
Programme - PI
Programme Innovation

Appel de projets du 25 mars au 3 mai 2024

SECTION 2 - DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES BIENFAITS POUR L'ENTREPRISE

DESCRIPTION DU PROJET

Décrivez ce que vous souhaitez mettre en place pour améliorer vos activités de commercialisation

RÉALISER LE PROJET

Décrivez comment vous êtes en mesure de mettre en place le projet ou quelles ressources vous comptez aller chercher en appui pour la mise en œuvre du projet

EFFET LEVIER

Expliquez comment la contribution de la MRCVR est essentielle à la réalisation du projet

NUMÉRO DE DOSSIER :

Espace réservé à la MRC



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

Formulaire de demande
Programme - PI
Programme Innovation

Appel de projets du 25 mars au 3 mai 2024

SECTION 2 - DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES BIENFAITS POUR L'ENTREPRISE

RETOMBÉES POUR L'ENTREPRISE

Décrivez les effets attendus du projet sur les activités de commercialisation de l'entreprise

SECTION 3 - AUTRES INFORMATIONS

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES À VOTRE DEMANDE (inscrivez tout autre renseignement que vous jugez utile à l'analyse de votre demande)

NUMÉRO DE DOSSIER :

Espace réservé à la MRC



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

Formulaire de demande
Programme - PI
Programme Innovation

Appel de projets du 25 mars au 3 mai 2024

SECTION 6 - DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je soussigné, _____, confirme que les renseignements fournis dans cette

Nom complet en caractères d'imprimerie

demande et les documents annexés sont complets et véridiques et m'engage à fournir toute l'information nécessaire à l'analyse de la demande.

Je comprends que la présente demande n'entraîne pas nécessairement son acceptation.

Je déclare que l'entreprise respecte les conditions d'admissibilité suivantes :

- L'entreprise s'engage à fournir la totalité des documents requis pour l'analyse du dossier (formulaire, états financiers réalisés par un cabinet comptable, etc.);
- Le siège social de l'entreprise est situé dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu;
- L'entreprise réalise une partie de ses activités commerciales dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu;
- Les investissements dans le cadre de ce projet devront être réalisés dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu;
- L'entreprise n'est pas sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* ou de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
- L'entreprise est dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses opérations
- L'entreprise détient un certificat d'opération.
- L'entreprise s'engage à fournir à la MRC de La Vallée-du-Richelieu les justificatifs demandés pour la confirmation de la réalisation du projet (photo, factures, etc.).
- L'entreprise s'engage à réaliser le projet avant le 31 octobre 2024.

Signature de la personne autorisée

Titre

Date